



La formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants. Demandes formulées par les associations de recherche en didactiques du français et des mathématiques

Juillet 2012

Les difficultés causées par l'actuel dispositif de formation des maîtres sont connues, et le gouvernement issu des récentes élections a indiqué l'intérêt qu'il accordait à l'amélioration de cette formation. Une réforme profonde est nécessaire, pour proposer en France une véritable formation professionnelle des professeurs. Nous formulons ici des propositions pour une telle réforme. Les positions exprimées sont celles des associations de recherche en didactiques : elles n'abordent donc pas tous les aspects de la formation et du recrutement des enseignants, mais seulement ceux qui concernent directement leur champ de compétences, à savoir la recherche en didactiques des disciplines scolaires.

Les didactiques sont des disciplines de recherche qui ont pour objet l'analyse des contenus d'enseignement et d'apprentissage disciplinaires et l'étude des conditions et des moyens de transmission de ces contenus, particulièrement dans l'institution scolaire. Elles reprennent à leur compte des problèmes que la profession enseignante se pose, mais en les ayant au préalable mis à distance pour les transformer en objets d'études, en les articulant à des questions théoriques et à des méthodologies de recherche.

Maintenir un niveau de master pour la formation des professeurs

Malgré les défauts de la « mastérisation » de la formation, qu'explique notamment une absence de réflexion sur une véritable formation professionnelle, il faut lui reconnaître une conséquence positive : la formation initiale des professeurs est en principe adossée à la recherche, comme ce doit être le cas pour tous les masters. Cela représente un acquis considérable pour la formation des enseignants.

De plus, depuis la loi d'orientation de 1989, les enseignants du primaire et du secondaire suivent cinq ans d'études supérieures avant d'être titularisés. L'inscription de ces cinq années d'études dans le cadre réglementaire du master constitue donc une reconnaissance institutionnelle, que les IUFM ne permettaient pas antérieurement, puisqu'ils ne délivraient pas de diplômes.

Modifier les épreuves écrites et orales des concours de recrutement en leur donnant une orientation explicitement professionnelle et didactique.

La place des didactiques dans les concours est nécessaire pour qu'ils deviennent effectivement des concours de recrutement à un métier et non une seule occasion de vérification des savoirs académiques, indispensables, mais insuffisants au regard des exigences de l'exercice de ce métier. Ainsi, actuellement, les épreuves écrites d'admissibilité

au CRPE négligent totalement la question de l'enseignement effectif, au profit d'un contrôle des connaissances, hors de toute vérification de connaissances didactiques ou de premières compétences professionnelles. Si la dimension didactique est mentionnée dans les épreuves orales d'admission au CRPE, pour certains jurys elle n'oriente pas la nature des épreuves. La situation est plus problématique encore pour les concours du second degré : la dimension didactique ne relève que de l'usage pour certains CAPES et CAPLP et rien ne dit explicitement, dans l'épreuve des CAPES dite « sur dossier », que les compétences didactiques et pédagogiques (qui font partie du référentiel de compétences et sont signalées dans le descriptif de l'épreuve en CAPLP) sont évaluées.

Mettre en place un continuum dès l'entrée à l'université

La mise en place de parcours spécifiques pour les étudiants qui se destinent, dès le départ de leur cursus, à l'enseignement, permettrait la mise en place d'enseignements en didactiques et de stages en milieu scolaire ainsi qu'une plus grande attention portée aux contenus effectivement enseignés dans les cursus universitaires : en effet, de nombreux objets d'étude, essentiels dans les programmes scolaires, sont souvent négligés dans les cursus que suivent des étudiants qui se destinent à l'enseignement.

Réduire la dichotomie entre formation disciplinaire et formation professionnelle.

Il est nécessaire de penser une véritable articulation entre les savoirs académiques et les enseignements scolaires, entre les théories et les pratiques. Pour devenir un professionnel de l'enseignement, un haut degré de connaissance des savoirs académiques est indispensable. Elle ne peut cependant suffire : les questions rencontrées dans l'exercice quotidien du métier n'y trouvent pas de réponse. Les didactiques, en revanche, peuvent aider à construire des outils permettant d'élaborer des réponses à ces questions professionnelles, notamment celle de l'appropriation des savoirs par les élèves dans leur diversité. C'est ce qui fait le double enjeu des didactiques : elles sont à la fois des disciplines théoriques et de recherche qui *décrivent* les situations d'enseignement et les problèmes qu'elles génèrent et des disciplines *d'intervention*, capables de fonder les choix professionnels pratiques.

Notons au passage que ce serait une bien mauvaise connaissance des principes des didactiques de supposer qu'elles cherchent à imposer des recettes toute faites. Les didactiques résistent, on le voit bien, à une dichotomie entre formation disciplinaire et formation professionnelle, d'autant que ce sont des disciplines de recherche qui sont très structurellement liées aux savoirs académiques concernés par les disciplines d'enseignement : il ne s'agit pas d'« ajouter » de la didactique, mais de concevoir une formation qui articule les savoirs académiques et didactiques, intrinsèquement liés entre eux quand il s'agit de concevoir une formation d'enseignants.

Réduire les disparités entre les niveaux et les filières

Il convient de retrouver, dans les futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, un des acquis des IUFM, qui était la transversalité entre niveaux ou filières d'enseignement, pour faire se rencontrer, dans le cadre d'une formation en partie commune, des enseignants du primaire et du secondaire, du collège et du lycée, du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel, les CPEÍ. La connaissance des continuités et des spécificités des formes d'enseignement selon les niveaux ou les filières, comme celle des élèves concernés, est un moyen sûr de mieux programmer un enseignement de qualité et efficace.

Donner une place visible aux didactiques dans les formations

Une quarantaine d'années de recherches en didactiques des disciplines permet de disposer d'un corps de savoirs susceptibles de poser de manière scientifique les questions relatives à l'enseignement et d'y apporter des éléments de réponses sur des bases rigoureuses. Les recherches donnent la possibilité de comprendre en quoi les problèmes auxquels l'enseignant est confronté tiennent d'une part aux savoirs de référence et à leur épistémologie, d'autre part aux conditions et contraintes sous lesquelles se déroule le processus d'enseignement.

Il ne s'agit donc pas de rechercher d'hypothétiques solutions dans les pratiques individuelles, qui relèveraient par exemple d'un « charisme » plus ou moins bien distribué selon les personnes ou d'un mimétisme que l'idée du compagnonnage suggère, mais de disposer de savoirs professionnels, au même titre qu'un ingénieur ou un médecin. C'est une des raisons pour lesquelles la formation aux métiers de l'enseignement, dans leur diversité (de la maternelle à l'université), se doit d'inclure, à nos yeux, une formation à la didactique, ce que suggère le référentiel de compétences professionnelles (qu'on pense notamment aux compétences 3 à 7 et à la compétence 10). Le mémoire de recherche devrait ainsi permettre à l'étudiant de travailler, avec les outils de la recherche, la question de la transmission des savoirs et de leur appropriation par les élèves.

Il convient également, dans un dispositif d'alternance bien conçu, de donner une place importante à l'analyse des pratiques appuyée sur les didactiques. C'est là une des modalités de l'alternance véritable entre une formation universitaire et une formation fondée sur l'expérience, qui permet la collaboration entre universitaires et maîtres de stage. Cela demande des moyens matériels (possibilité de filmer des séances) et humains (décharge pour les universitaires engagés dans ces collaborations).

Créer les conditions d'existence d'un réseau pérenne et dynamique de formateurs d'enseignants

Les IUFM avaient permis le développement d'un riche réseau de formateurs de spécialités et de statuts divers. La mastérisation a conduit à la déstructuration de ce réseau pourtant essentiel pour la qualité de la formation des enseignants. Il s'agit donc de se donner les moyens de rétablir et de pérenniser une telle communauté.

Il s'agit, d'autre part, d'envisager une formation de haut niveau didactique pour les maîtres de stage et de leur donner un statut. Ce statut est déjà accordé aux maîtres-formateurs du primaire et aux conseillers pédagogiques, mais n'existe pas pour les formateurs associés du secondaire. Il faudrait pour cela que l'Éducation Nationale facilite l'accès à un master spécifique pour les enseignants actuellement en poste (cf. les recommandations pour la formation des maîtres du HCE en 2006) et prenne en charge les coûts d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les anciens formateurs associés. Cette question est à penser dans la logique d'une formation tout au long de la vie.

Soutenir la recherche en éducation, et en particulier programmer des recherches de grande ampleur et sur la durée pour évaluer les effets des pratiques et des formations.

La recherche en éducation, et notamment en didactiques, est essentielle pour établir scientifiquement les savoirs professionnels nécessaires aux enseignants. Ces savoirs sont indispensables à la formation des enseignants, pendant, mais aussi avant et après le master. De

plus le master constitue aussi une initiation à la recherche en éducation : ainsi, penser la formation des enseignants signifie aussi soutenir la recherche en éducation.

De plus, cette recherche, si elle porte sur la formation elle-même, peut aider à identifier certains effets des pratiques des enseignants (débutants notamment, mais pas seulement) sur les apprentissages de leurs élèves. Actuellement, ces recherches sont le fait d'équipes isolées et sont réalisées sur un temps court, qui ne permet que rarement de suivre des cohortes d'élèves. De même, aucune recherche d'envergure, pluridisciplinaire et suffisamment financée pour permettre un travail collectif entre plusieurs équipes de recherche, n'a été réalisée pour évaluer, avec les outils méthodologiques de la recherche, les formations initiales des enseignants, que ce soit depuis la naissance des IUFM ou depuis les débuts de la mastérisation. Les appels d'offres de type ANR ne prévoient que très peu de place pour les recherches en éducation : une évolution vers de tels appels, et vers le recours à des experts en didactiques pour sélectionner les projets à retenir, est souhaitable.

Conclusion

L'ambition de la nation en matière d'éducation scolaire, constamment réaffirmée par la plupart des acteurs de la vie politique et sociale, et qui fait consensus en France, contraste actuellement avec les modalités de formation de ceux qui auront la mission de cette éducation scolaire des jeunes. Une réforme en profondeur de la formation initiale – mais aussi continuée – des enseignants de France est sans doute nécessaire pour faire coïncider les enjeux sociaux et la réalité du terrain. À court terme, plusieurs dispositions peuvent être facilement prises pour rendre plus efficace cette formation au regard des défis que connaîtront la plupart des enseignants dans leurs classes : il n'est pas possible de ne pas leur donner les outils pour une meilleure maîtrise professionnelle de leur métier. C'est à ce prix que l'on retrouvera une réelle attractivité du métier, mise à mal actuellement, comme en témoignent les chiffres des inscriptions aux concours.

Texte rédigé par

– **Bertrand DAUNAY et Claudine GARCIA-DEBANC pour l'AIRDF (Association internationale pour la recherche en didactique du français) ;**

– **Ghislaine GUEUDET et Yves MATHERON pour l'ARDM (Association pour la recherche en didactique des mathématiques).**